

Sujet : Consultation permis de construire centrale photovoltaïque commune de Tox PC 02B 328 24 S 0001

De : DESIDERI Ange - DDT 2B/SUCR/ADS <ange.desideri@haute-corse.gouv.fr>

Date : 10/09/2024 à 08:03

Pour : Jean-Paul Martinetti <Jean-Paul.Martinetti@haute-corse.chambagri.fr>, "Nathalie.Righetti" <Nathalie.Righetti@haute-corse.chambagri.fr>, "comcomoriente@orange.fr" <comcomoriente@orange.fr>, ddt-consultation-publique-eaubiodiv (Consultation publique eau et biodiversité) - DDT 2B/SENAP/PNRN <ddt-consultation-publique-eaubiodiv@haute-corse.gouv.fr>, ddt-eaubiodiversite (Eau et Biodiversité) - DDT 2B/SENAP/PNRN <ddt-eaubiodiversite@haute-corse.gouv.fr>, "dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct" <dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr>, "emzd-marseille-bsi.contact.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-marseille-bsi.contact.fct@intradef.gouv.fr>, "routes2b@isula.corsica" <routes2b@isula.corsica>, "snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr" <snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr>, "stephanie.bradesi@aviation-civile.gouv.fr" <stephanie.bradesi@aviation-civile.gouv.fr>, mairiedetox@orange.fr, sra-corse@culture.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez en pièces jointes pour avis les documents relatifs au permis de construire cité en objet.

En application de l'article R 423-24 du code de l'urbanisme vous disposez d'un mois pour fournir votre réponse. A l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Si votre avis est défavorable, il devra être motivé en droit et en faits.

Vous pouvez nous adresser votre réponse par retour de mail, sinon par courrier postal à l'adresse suivante :

DDT 2B /SUCR/ UADS/ ÉNERGIES RENOUVELABLES
CS 60 008
8 BD BENOITE DANESI
202411 Bastia Cedex 9

Respectueusement / Cordialement

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

Cerfa Tox Fossatello signé.pdf

PC Tox Fossatello signé.pdf